# Ville de Genève Conseil municipal

18 février 2013

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Georges Queloz, Jean Sanchez, Jean-Marc Froidevaux, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et M. Vincent Maitre: «Pour des compétitions sportives internationales à Genève».

Rapport de M. Sylvain Thévoz.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance du 12 mars 2008. La commission, placée sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio, a examiné la motion M-747 lors des séances du 12 juin et 4 septembre 2008 ainsi que lors des séances du 9 novembre et du 30 novembre 2009.

## Rappel de la motion

Considérant:

- le nombre important d'installations sportives situées en ville de Genève;
- la situation privilégiée de Genève en Europe et dans le monde en sa qualité de ville internationale;
- la volonté de soutenir le sport de compétition comme facteur d'incitation à la pratique généralisée du sport, facteur d'intégration et porteur de valeurs telles que le respect de soi et des autres, le dépassement de soi, l'apprentissage de l'esprit d'équipe;
- le fait que, par le passé, la Ville de Genève a su accueillir des compétitions d'envergure internationale telles que le tournoi de tennis ATP du parc des Eaux-Vives, le tournoi du «Salon de l'auto», qui réunissait les grands clubs européens de hockey, plusieurs championnats d'Europe et du monde de patinage artistique;
- la chance de pouvoir aujourd'hui être coorganisateur de l'événement sportif majeur qu'est l'Eurofoot 2008,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir, en collaboration notamment avec les fédérations et associations sportives et Swiss Olympic, la création de manifestations sportives d'envergure internationale sur le territoire de la Ville de Genève.

#### Séance du 12 juin 2008

Audition de M<sup>mes</sup> Nathalie Fontanet et Fabienne Aubry Conne, conseillères municipales et motionnaires

(Le rapporteur désigné de l'époque était M. Christophe Buemi.)

Les motionnaires rappellent l'importance, pour la Ville de Genève, d'organiser de grandes compétitions. Pour y parvenir, il faut une volonté politique forte et cette motion vise à l'appuyer. Un commissaire leur demande si elles ont une préférence en termes de sports et si elles souhaitent que Genève accueille les sports les plus médiatisés. Pour elles, le but premier de cette motion est de pousser à une utilisation maximale des installations de la Ville. Du moment que la compétition est internationale, elle sera forcément médiatisée, des retombées économiques pour la Ville en découleront. Un commissaire n'est pas convaincu par l'argument portant sur les retombées économiques pour la Ville de Genève. Ce qui compte avant tout c'est que des jeunes soient encouragés à faire du sport. Si l'organisation de grands événements favorise l'émulation, alors tant mieux. Quant à l'usage des installations de la Ville, elles sont déjà surutilisées, il n'y a pas besoin d'en accroître l'usage. Le coût de l'organisation de grandes compétitions internationales doit être soigneusement étudié. Il faut faire soigneusement la balance entre la renommée de l'événement et son coût pour la Ville.

Les commissaires évoquent les auditions de M. Jacky Delapierre, organisateur d'Athletissima à Lausanne, de «M. Eurofoot» à Genève, de M. Jobin, président de Genève Tourisme, du président du concours hippique de Genève, de M. Yvan Perroud, président de l'Association cantonale genevoise de football. Le président propose que la commission commence par auditionner M. Tornare, magistrat, avant d'ouvrir le tour des auditions. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## Séance du 4 septembre 2008

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

M. Manuel Tornare, rappelle que l'on ne peut comparer Genève à Lausanne. Cette dernière abrite le siège mondial du Comité international olympique (CIO), sa vitrine est le sport. Pourtant, la Ville de Genève n'est pas inactive sur le dossier des compétitions sportives internationales. Elle a, par exemple, lutté avec succès pour obtenir l'organisation du concours mondial hippique. Organiser les Jeux olympiques est néanmoins encore une toute autre paire de manche. Pour se lancer dans une telle course, il faut une adhésion populaire extrêmement forte, une classe politique unie derrière le projet, des médias mobilisés et un soutien

financier privé fort. Tout cela se prépare soigneusement et, si ces conditions ne sont pas réunies, il devient extrêmement compliqué de viser l'organisation d'événements de calibre mondial comme les Jeux olympiques. Il est assez clair, suite à l'organisation de tels événements, que les retombées pour la région sont importantes. On a vu que des villages olympiques ont pu être transformés en quartier à vocation sociale. Cela peut permettre aussi de rénover des installations existantes et d'en créer de nouvelles. Il faut néanmoins différencier soigneusement ce que l'on entend par compétition internationale à Genève. Accueillir trois matches de l'Eurofoot, une étape du Tour de France ou organiser les Jeux olympiques, ce n'est pas du tout comparable et cela engage des moyens très différents.

M. Voirol rappelle que l'organisation de tels événements occasionne des coûts importants. Il évoque l'organisation d'un championnat du monde de gymnastique à Lausanne et d'un championnat du monde cycliste. Un conseiller municipal rappelle qu'il faut en contrepartie tenir compte des gains d'image suite à de l'organisation de tels événements. Mais chiffrer les gains d'image semble ardu. Le président de la commission rappelle que le président de Genève Tourisme a souhaité être entendu sur cette motion.

La commission vote à l'unanimité l'audition de M. Jean-Pierre Jobin, président de Genève Tourisme, et de M. Perroud, président de l'Association cantonale genevoise de football.

#### Séance du 9 novembre 2009

Audition de M. Jean-Pierre Jobin, président de Genève Tourisme, et de M. Perroud, président de l'Association cantonale genevoise de football

M. Jobin soutient cette motion qui va dans le sens de Genève Tourisme pour développer l'animation de la cité et de la région. A ses yeux, le partenariat privé-public est incontournable pour l'organisation d'un événement d'ampleur internationale. Les milieux du tourisme genevois se réjouissent de l'organisation de tels événements. M. Jobin rappelle que, sur l'ensemble de l'année, les hôtels genevois sont remplis à 80%. Mais, durant le week-end, ce taux chute à 40 ou 45%. L'organisation de manifestations sportives est donc la bienvenue. Mais, avant d'avancer plus loin dans la planification de manifestations sportives internationales, il faut régler la question de la volonté politique. Lausanne a une politique bien définie pour agir. Cela ne semble pas être le cas à Genève. Les principaux problèmes, lors de l'organisation de grands événements, c'est la collaboration entre les divers services de l'administration, l'utilisation du domaine public. Obtenir les autorisations et savoir à qui les demander est toujours trop compliqué. Un commissaire relève que Genève organise des manifestations importantes. Le Bol d'Or, la Course de l'Escalade, un tournoi ATP. Il se demande s'il ne faudrait pas déjà donner plus de visibilité à de telles

manifestations. Pour M. Jobin, la Suisse n'a plus accueilli de Jeux olympiques d'hiver depuis 1948. Pour organiser un événement d'une telle ampleur, il faut établir des conditions cadres et faire une liste de ce que l'on vise. L'engouement populaire provoque l'engouement politique. La population locale doit dès lors être impliquée. Genève Tourisme n'agit que si on le leur demande. C'est aux organisateurs de contacter Genève Tourisme lorsqu'il y a des événements pour qu'ils soient soutenus. M. Perroud met en avant l'importance d'avoir des installations correspondant aux normes afin d'organiser des événements internationaux. Concernant le football, à part les stades de la Praille, de Varembé et de Frontenex, il n'existe rien d'autre pour organiser des événements d'envergure nationale. C'est néanmoins suffisant pour réaliser des événements d'envergure à Genève, comme, par exemple, un championnat d'Europe de football féminin. Un commissaire demande s'il a fallu renoncer à l'organisation d'événements en raison du manque d'installations sportives. M. Perroud répond que non, cela ne s'est pas produit.

Le président met au vote le renoncement à l'audition de M. Jacky Delapierre, organisateur d'Athletissima à Lausanne, les questions des commissaires ayant été traités d'une manière exhaustive.

Le renoncement à l'audition de M. Jacky Delapierre est accepté par 10 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 UDC, 1 R, 2 L) et 4 abstentions (2 DC, 2 S).

#### Séance du 30 novembre 2009

Pour les commissaires, il est important d'élargir les acteurs aux communes et aux cantons, voire à la région transfrontalière, cet enjeu autour des organisations d'événements internationaux et que ce ne soit pas seulement la Ville de Genève qui en prenne à charge l'organisation. Il est important d'amener la jeunesse à être saine et sportive et d'offrir aux jeunes toutes les possibilités d'atteindre ce but et de créer autant de manifestations sportives importantes que possible pour ce faire. Il semble possible, en Ville de Genève, d'organiser, pour toute une série de sports, des manifestations internationales, sans mettre en place de nouvelles installations. Il s'agit donc de bien cibler les manifestations que la Ville souhaite héberger et de faire avec les moyens existants avant tout. Une volonté des commissaires se dégage pour mettre plus en avant le sport féminin, notamment par le biais du football. Le côté populaire des sports doit être mis en avant, et les associations et les fédérations sportives partenaires fortement impliquées. La dimension compétitive du sport ne doit pas être renforcée mais on doit utiliser celle-ci pour stimuler et encourager la population à pratiquer le sport.

A la fin des débats, un amendement est voté à l'unanimité. La motion ainsi amendée est votée à l'unanimité.

### PROJET DE MOTION AMENDÉ

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir, en collaboration notamment avec le Canton, les autres communes, les fédérations et associations sportives et Swiss Olympic, la création de manifestations sportives d'envergure internationale à Genève, en exigeant la transparence financière de la part de tous les acteurs concernés, en mettant sur pied les catégories populaires lorsque cela est possible.